



SETTIMANALE CORSU
SETTIMANALE CORSU
SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
D'INFORMAZIONE

PANDEMIA COVID-19

Stare in casa

1,60€



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

CONFINÉS

CONS FINIS



SOMMAIRE

DÉVELOPPEMENT DURABLE

MYRTE INVENTE, ENCORE ET TOUJOURS

P4



OPINIONS

P6

ANNONCES LÉGALES

P7

POLITIQUE **MUNICIPALES**

P15

POLITIQUE **CARNETS DE BORD**

P16

LIRE, RELIRE, VOIR ET REVOIR

P18

Vous vivez en Centre-Corse, dans le Cap,

la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaï?

Vous avez une bonne connaissance de la vie publique,

culturelle, associative et sportive

dans votre bassin de vie?

Vous souhaitez mettre en lumière

les initiatives qui y voient le jour?

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos?

**L'ICN recherche
ses correspondants locaux.**

Écrivez-nous: journal@icn-presse.corsica

U votu di a vargogna

Hè una stonda di gravità ch'è no campemi, tutti quant'è no semi, pà i cinqui cuntinenti di a nostra pianetta. A rubbaccia di u Coronavirus cuntinueghja a so sparghjera dipoi più di trè mesi, suminendu l'angoscia è certi volti a morti. S'elli sò numarosi i paesi tocchi, ùn ci pudemu impidiscia, podassi cù un certu individualisimu, di cuncintracci nant'à a situazioni in Auropa, ch'ella s'ighi in Italia, in Spagna, in Francia è dunqua in Corsica, chì faci parti di i lochi i più tocchi à u nivellu naziunali. Pà pruvà di fà rinculà a pandemia, parechji misuri sò stati presi da i Stati, cù una crescita ogni ghjornu di u so nivellu di radicalità. Cunfinamentu in casa, sarratura di i fruntieri, spiazamenti limitati à situazioni eccezzionali, lochi chì accogliu u publicu «micca essenziali» sarrati dinò... Ci pari d'essa in tempi di guerra è forse di campà a fini di un sistema, di un mudellu, è l'intrata in un mondu novu. I parsunali di saluta inde l'uspidali ùn ni poni più è ùn ani micca abbastanza matiriali (ùn fussi cà i maschi) pà rializà i so missioni com'ellu ci voli. I famigli si vedini spiccati da i so vechji. L'affannu hè tali inde a pupulazioni, chì i sceni di magazeni sbiutati inde una tinsioni sprupusitata si multiplieghjani. Una mansa d'intrapresi ùn si pudarani micca rialzà par via di a crisa economica chì spunta à l'orizonti. Ma, a demucrazia hè stata salva dumenica scorsa! Iè, parchi u guvernu, sottu a prissioni di l'uppusizioni è soprattutto di u presidenti imbuffatu di u Senatu Gérard Larcher, hà mantinutu u prima ghjiru di l'alizzioni municipali. Un risicu di periculu scemu, ancu di più quand'ellu s'hè pussutu veda, inde certi scagni di votu in Corsica, certi incuscenti fistighjà u successu di i so candidati à colpi di basgi è d'abbracciati, è dunqua senza mancu rispittà u famosu principiu di «distanziamenti sociali». Una vittoria «à a Pyrrhus» pà i merri eletti à u prima tornu, ma soprattutto una vargogna pà l'esecutivu naziunali. Prighemu chì ssa tuntia ùn pighjarà micca un versu murtali da quì à calchi ghjornu... ■ **Santu CASANOVA**

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

Directeur de la publication – Rédacteur en chef : Paul Aurelli (06 86 69 70 99)
journal@icn-presse.corsica

BUREAU D'AJACCIO & RÉDACTION

• Chef d'édition Elisabeth Milleliri • informateur.corse@orange.fr
• 1^{er} secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris • eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA 1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

• Secrétariat Bernadette Benazzi Tél. 04 95 32 04 40
• Annonces légales Albert Tapiero Tél. 04 95 32 89 92
• 1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia, Tél. 04 95 32 89 95
Société locataire-gérante des titres et marques – Principaux associés : PA, AG, JFA, GA, PLO.

IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia
CPPAP 1020 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR • Alliance de la presse d'information générale
Fondateur Louis Rioni



DÉVELOPPEMENT DURABLE

SOLUTIONS ÉNERGÉTIQUES: MYRTE INVENTE TOUJOURS



Depuis son inauguration début 2012, cette plateforme expérimentale installée sur la route des Sanguinaires à Ajaccio a acquis une renommée internationale.

Au quotidien, elle mène des recherches très avancées sur les usages énergétiques de l'hydrogène en couplage au photovoltaïque. Raccordée au réseau électrique, elle produit aujourd'hui la consommation de 200 foyers, et va bientôt franchir une nouvelle étape en portant ses travaux sur la mobilité terrestre.

À peu de distance du centre-ville d'Ajaccio, le site de Vignola donne pleine vue sur les îles Sanguinaires et l'immensité bleue. C'est ici, dans ce lieu baigné par le soleil méditerranéen, que la plateforme expérimentale Myrte a installé ses panneaux photovoltaïques et son laboratoire de recherches depuis près d'une décennie. Au quotidien, sa petite équipe de chercheurs y travaille sur les usages énergétiques de l'hydrogène en couplage au photovoltaïque, dans le but de garantir la puissance des énergies renouvelables. «*Nous avons une centrale photovoltaïque qui génère de l'électricité pour alimenter un électrolyseur. Celui-ci sépare la molécule d'eau en oxygène et en hydrogène. Puis, une fois ces gaz stockés, quand l'opérateur EDF a besoin d'énergie, on recombine l'hydrogène et l'oxygène à travers une pile à combustible*», explique Christian Cristofari, le directeur de la plateforme en synthétisant : «*En fin de compte, on stocke l'énergie du soleil en bouteille et après on recombine pour faire de l'électricité. Tout ceci, en circuit fermé: l'eau rebascule ensuite dans l'électrolyseur, pour être à nouveau cassée.*»

Fruit d'un partenariat entre l'Université de Corse Pasquale Paoli, le Centre national de la recherche scientifique, le Commissariat à l'énergie atomique, et la société HELION Hydrogen Power, filiale d'Areva, le projet Myrte est né en 2011 avec la volonté de travailler sur la spécificité du réseau électrique corse, et plus largement des Zones non interconnectées (ZNI). «*On est partis d'un constat. Les îles sont exposées à un problème énergétique, de coût et d'approvisionnement. En synthétisant, pour la Corse, on ponctionne un tiers de l'énergie à travers les deux câbles Sarco et Sacoi, un tiers vient des centrales thermiques du Vazzio et de Lucciana, et un tiers provient des énergies renouvelables, en grande partie des barrages hydrauliques. Ce mix énergétique fait*

« Il existe plus de 10 000 îles représentant 500 millions d'habitants. Il y a donc un énorme marché, d'autant plus qu'à 95%, l'ensemble de ces îles n'utilise aujourd'hui que des énergies fossiles »



qu'on a un coût qui est entre 20 et 25 centimes le kWh. La problématique, c'est qu'en France, chaque abonné EDF paye la même chose – 11 à 12 centimes le kWh – et que la péréquation des tarifs fait donc que nous ne sommes pas pénalisés dans les autres ZNI du fait de la solidarité nationale», détaille Christian Cristofari. En effet, au travers la Contribution au service public de l'électricité [CSPE] EDF doit donc compenser selon les années 200 ou 300 M€ que pour la Corse, et plus d'un milliard d'euros pour l'ensemble des ZNI. « Il fallait donc arriver à trouver des sources énergétiques qui coûtent moins cher », reprend Christian Cristofari en développant : « Si les énergies renouvelables sont compétitives au niveau tarifaire, la difficulté est qu'elles sont intermittentes et fluctuantes. Donc, il est très difficile pour l'opérateur EDF d'équilibrer la demande des consommateurs et la production qui va arriver en temps réel. Par un arrêté de 2008, EDF a donc décidé que sur le réseau électrique ne peuvent être mis plus de 30% de ce type de solution intermittente. Ainsi, notre stratégie scientifique est de travailler sur des systèmes hybrides qui vont allier du photovoltaïque, de l'éolien, mais aussi toute forme de stockage. Cela peut être du stockage électrochimique comme les batteries, chimique comme l'hydrogène, mécanique comme des volants d'inertie, ou hydraulique comme les STEP, stations de transfert d'énergie par pompage. »

Des recherches très avancées grâce auxquelles le laboratoire a acquis une renommée internationale au fil des ans. Il faut dire que Myrte reste l'un des rares sites, à ce niveau de puissance, qui met en œuvre le couplage de l'énergie solaire avec une chaîne hydrogène comme vecteur énergétique pour le stockage. Tant et si bien que ses recherches intéressent grandement bien au-delà de la Méditerranée. « En France, nous avons 11 zones non interconnectées, mais plus largement à l'échelle internationale il existe plus

de 10 000 îles représentant 500 millions d'habitants. Il y a donc un énorme marché, d'autant plus qu'à 95%, l'ensemble de ces îles n'utilise aujourd'hui que des énergies fossiles », souligne ainsi Christian Cristofari en glissant : « On tend de plus en plus vers le besoin de transition énergétique, et notre laboratoire travaille là-dessus avec des technologies avant-gardistes qui n'ont pas encore pénétré de manière massive les territoires, mais qui sont proches de la maturité et qui peuvent être déployées. »

Raccordée au réseau EDF depuis 2012, la centrale photovoltaïque de 560 kWc produit aujourd'hui l'équivalent de la consommation électrique de 200 foyers. Mais, multi-usages, Myrte peut aussi produire de la chaleur : « Pour un kilowatt électrique généré ; on a 1 kilowatt thermique : donc on peut utiliser cette énergie pour chauffer des bâtiments ou l'intégrer dans un réseau de chaleur par exemple », indique le directeur de la plateforme. Plus loin, à la fin de l'année, l'équipe de Myrte va franchir une nouvelle étape et s'atteler à porter ses travaux sur la mobilité terrestre. « Une station de recharge d'hydrogène sera ajoutée aux équipements pour alimenter des véhicules », explique ainsi Christian Cristofari. Par ailleurs, en plus de l'électricité et de la chaleur produite, la plateforme offrira une fonction de refroidissement en transformant la chaleur en froid grâce à une machine à adsorption. Enfin, afin de répondre aux évolutions, des batteries au lithium viendront compléter le système de la plateforme, et sa technologie de pile à combustible actuellement hydrogène/oxygène, passera à un système à hydrogène/air.

« On ne s'est pas trompé de virage sur l'utilité de l'hydrogène comme vecteur énergétique. Je pense qu'à l'avenir, elle sera prépondérante dans le mix énergétique, se réjouit le directeur de la plateforme. Progressivement, je pense que l'hydrogène sera l'après-pétrole. » ■

Manon PERELLI

H U M E U R

Loft story

Après une tentative d'élection municipale ubuesque qui interroge encore sur certaines priorités politiques, la décision d'un confinement presque généralisé – car encore flou au grand désarroi des instances médicales – a été imposée ce mardi 17 mars à midi.

Un confinement qui jusqu'à maintenant ne concernait que les autres. Sauf qu'aujourd'hui nous prenons conscience que l'autre c'est aussi nous. Ce sont ces images de rassemblements festifs, de «bisoutages» et autres câlinages intempestifs de ce week-end qui ont désespérés un personnel soignant au bord de l'épuisement qui, au même moment soignait, sauvait ou accompagnait ses patients. C'est cette irresponsabilité, inconscience et insouciance collective qui a certainement conduit à ce que nous soyons désormais exhortés à rester chez nous.

Un confinement qui n'a rien à voir avec celui du début des années 2000 qui transforma quelque peu le regard du téléspectateur en voyeur d'une télé qui se voulait réalité. Oublions cette télé-médiocrité mais acceptons que notre réalité-confiné peut aussi se vivre comme un jeu avec pour seule règle, la gestion de ce temps suspendu imposé mais surtout offert pour changer notre regard d'acteur, si on y réfléchit bien.

Enfermés dans nos appartements, nous allons pouvoir retrouver un plaisir de vivre sans succomber aux diktats de cette société de surconsommation. Nous allons pouvoir faire preuve d'ingéniosité pour renouer avec des activités perdues ou oubliées comme lire, écrire, bricoler, cuisiner, créer, rêver...

Mais attention, dans ce Loft story nouvelle formule, patience et indulgence seront les maîtres mots – même sur notre île où la mer et le maquis nous ramènent constamment à l'essentiel – pour lutter contre la tentation de s'enfermer dans des toilettes, parfois encombrées de stock de rouleaux achetés à la hâte sans aucune raison scientifique, afin d'échapper aux cris, larmes et chamailleries des enfants, aux échauffements des esprits, aux bruits des grands mots.

Alors, confinez-vous bien, gardons le sourire, profitons de ce temps si particulier qui s'il nous effraie, aidera les infirmiers, médecins et chercheurs, ces vrais premiers de cordée, à agir pour combattre cette pandémie. C'est tout pour le moment! ■

Dominique PIETRI

EN LIBERTÉ AUX LARMES CITOYENS!

Dans une exhortation à l'union sacrée, le président Macron a plus qu'esquissé son appel à une mobilisation générale. Sans pour autant nous inciter à courir en masse aux frontières, il n'en est pas moins question de conjuguer nos efforts pour couper, définitivement, la route à un virus chafouin. Leader d'un mouvement politique dont la marche se veut être le primum movens, il est logique d'entendre M. Macron demander au peuple d'aller de conserve. Et, sur ce dernier point, au vu des étalages des grandes surfaces, vides de certains produits de première nécessité, il faut bien admettre qu'à défaut d'un altruisme de tous les instants, question conserves, le patriote français en connaît un rayon.

Plus surprenant pour nous, anciens combattants et trop souvent traités en anciens cons battus, est cette affectueuse sollicitude que vient de témoigner solennellement le président en faveur des femmes et hommes de 70 ans et plus. Lui qui, par Premier ministre interposé et mains désinfectées au gel hydro alcoolique, mais sans emploi de white petrolatum, nous a administré en lavement un 49-3 pour disposer à sa guise de l'avenir de nos retraites et des portions congrues des retraites de reversions qui seront versées aux veuves de victimes d'un Covid-19 friand de vieille carnes.

Amertume, aussi, de l'avoir vu caresser le corps médical dans le sens du poil, et affirmer, prodigieuse découverte qui fera date dans son quinquennat: «La santé n'a pas de prix». En encensant les mérites des soignants quotidiennement à la peine, n'a-t-il pas fait mine d'ignorer, superbe innocence ou regain d'arrogance, qu'il y a quelques semaines encore il refusait d'entendre les cris d'alarme lancés par l'ensemble des chefs de service des principaux hôpitaux français et leurs justes revendications pour aboutir à des structures de soins plus performantes. Structures dont on va très bientôt mesurer les lacunes.

Incompréhension après avoir entendu le Président refuser de repousser les élections municipales au prétexte qu'une telle mesure serait une façon de mettre la démocratie en danger... Sauf à penser que tous les maires actuellement en fonction dans les villes et les villages de France n'auraient pas été élus démocratiquement, on ne voit pas en quoi prolonger leurs mandats de quatre mois aurait sapé les fondations de la République. Qu'on le veuille ou non, la moindre campagne électorale mobilise plus de forces vives qu'on ne croit. De plus, à l'heure où il est question de recenser le personnel soignant, nombre de médecins candidats aux élections auraient certainement été plus utiles à leur poste que dans leurs permanences électorales.

Enfin, à l'heure où le Président voudrait resserrer les liens de la communauté européenne face au coronavirus que dire des à-peu-près de la porte-parole du gouvernement sur les prétendues erreurs commises par les Italiens? Sinon lui suggérer de veiller à ne plus à nonner, la bouche en chemin d'œuf, dès qu'on lui tend un micro. Nos voisins en sont à déplorer 1000 décès en un mois d'épidémie. Qu'en sera t-il du bilan français à la mi-mai? En l'état actuel de nos connaissances rien ni personne ne peut affirmer qu'il sera moins noir. ■

Paulu-Santu MUSÈ-PUGLIESI

IL FALLAIT LE DIRE

«Notre pays est en guerre, il faut donc une économie de guerre.

Si j'ai toujours défendu le sérieux budgétaire en temps de paix, c'est pour que la France n'ait pas à lésiner sur les moyens en temps de guerre»

a déclaré **Gérald Darmanin**, ministre de l'Action

et des Comptes publics. Vu les délais apparemment

nécessaires à la France pour équiper décemment

les soignants, qu'ils soient hospitaliers ou libéraux

ainsi que tous ceux qui ne peuvent exercer

en télétravail, sans même parler des délais pour mon-

ter un hôpital de campagne, il ne reste plus

qu'à espérer que cette guerre-là ne vire pas

à la guerre de 100 ans. L'espoir fait peut-être vivre,

mais on nous permettra de préférer un système

de soins réellement performant. ■ PMP



CREATIONS SOCIETES

N° 01

L'ARDOISE

SASU au capital de 5000 euros
Siège social : Route d'Orezza
Folelli - 20213 Penta Di Casinca

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à FOLELLI du 29/02/2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme** : Société par actions simplifiée **Dénomination** : L'ARDOISE **Siège** : Route d'Orezza - Folelli - 20213 PENTA DI CASINCA **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS **Capital** : 5000 euros **Objet** : Restauration de type traditionnelle sur place et à emporter, traiteur, organisation de soirée, location de salle, vente de produits locaux, livraison à domicile. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. **Transmission des actions** : La cession des actions de l'associé unique est libre. **Agrément** : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. **Président** : OPHELIE POLI demeurant Route d'Orezza, Lieudit Chiapatella, 20213 PENTA DI CASINCA-2B La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis,
Le Président.

N° 02

BA.SU.RO

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.500 euros
Siège social : Avenue Piccioni
20220 Ile-Rousse

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme** : Société par Actions Simplifiées **Dénomination** : BA.SU.RO **Siège** : AVENUE PICCIONI - 20220 ILE-ROUSSE **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés **Capital** : 1.500 euros **Objet** : RESTAURATION DU MONDE, à emporter ou sur place, TRAITEUR, SALON DE THE. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. **Président** : Monsieur Jean-Charles SUZZONI La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

N° 03



SCP MAMELLI

Notaires

20217 Saint-Florent

Tel : 04.95.37.06.00

scp.mamelli@notaires.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'état par Maître Vannina MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT FLORENT, en date du 5 mars 2020, enregistré le 09 Mars 2020, dossier 2020 9294, référence 2B04P31 2020N130 il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous : **Dénomination sociale** : ALLEGRIA **Siège social** : BASTIA [20200] résidence Le Desk, rue Paratojo.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS de BASTIA, **Objet social** : La propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis, nus ou équipés, dont la société pourrait devenir propriétaire. La participation de la société, par tous moyens, dans toutes opérations pouvant se rapporter à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, de souscriptions ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement. **Capital social** : 1000,00 Euros, **Gérant** : Monsieur Antoine DE MORO demeurant à BASTIA [20200] résidence Le Desk, Quartier Paratojo né à AJACCIO le 17 octobre 1962.

Cession des parts : Les cessions entre associés sont libres. Les autres cessions sont soumises à agrément.

Pour avis, Le Notaire.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 11 février 2020, il a été constitué une SCI : **Dénomination** : SCI P13 **Siège social** : Résidence des Iles, Le Sicile, Entrée C, 20000 Ajaccio **Capital** : 1.000.000,00 € **Activités principales** : en France et à l'étranger : acquisition, gestion, exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens immobiliers, exceptionnellement vente des biens détenus, prise de participation dans toutes sociétés immobilières, obtention de tous prêts **Durée** : 99 ans **Gérants** : M. Jean-Michel Pierre PISANO L'hôtel La Pinède, Route des Sanguinaires, 20000 AJACCIO et Nathalie Danielle Stéphanie DELOBELLE Résidence des Iles, Le Sicile, Entrée C, 20000 AJACCIO **Cession de parts sociales** : Libre entre associés et soumise à agrément des associés à l'unanimité **Immatriculation** au RCS d'Ajaccio.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 03/03/2020, il a été constitué une SARL dénommée : **PRO-FIBRE OPTIQUE** **Sigle** : PFO **Siège social** : Résidence Petra Verde, 20200 BASTIA **Capital** : 1.000 € **Objet** : Installation de réseaux en fibre optique **Gérant** : M. EL BAY Soufiane, Petra Verde, Paratojo, 20200 BASTIA **Durée** : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 11 février 2020, il a été constitué une SCI : **Dénomination** : SCI P12 **Siège social** : Résidence des Iles, Le Sicile, Entrée C, 20000 Ajaccio **Capital** : 1.000.000,00 € **Activités principales** : en France et à l'étranger : acquisition, gestion, exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens immobiliers, exceptionnellement vente des biens détenus, prise de participation dans toutes sociétés immobilières, obtention de tous prêts **Durée** : 99 ans **Gérants** : M. Jean-Michel Pierre PISANO L'hôtel La Pinède, Route des Sanguinaires, 20000 AJACCIO et Nathalie Danielle Stéphanie DELOBELLE Résidence des Iles, Le Sicile, Entrée C, 20000 AJACCIO **Cession de parts sociales** : Libre entre associés et soumise à agrément des associés à l'unanimité **Immatriculation** au RCS d'Ajaccio.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 11 février 2020, il a été constitué une SCI : **Dénomination** : SCI PI ONE **Siège social** : Résidence des Iles, Le Sicile, Entrée C, 20000 Ajaccio **Capital** : 1.000.000,00 € **Activités principales** : en France et à l'étranger : acquisition, gestion, exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens immobiliers, exceptionnellement vente des biens détenus, prise de participation dans toutes sociétés immobilières, obtention de tous prêts **Durée** : 99 ans **Gérants** : M. Jean-Michel Pierre PISANO L'hôtel La Pinède, Route des Sanguinaires, 20000 AJACCIO et Nathalie Danielle Stéphanie DELOBELLE Résidence des Iles, Le Sicile, Entrée C, 20000 AJACCIO **Cession de parts sociales** : Libre entre associés et soumise à agrément des associés à l'unanimité **Immatriculation** au RCS d'Ajaccio.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 05 mars 2020, à Zilia [20214], il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme** : Société par Actions Simplifiée **Dénomination** : SANTELLI SOLUTIONS 3D **Nom commercial** : CISMONTE 3D **Siège** : Poretto - 20214 ZILIA **Durée** : 99 ans, à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA. **Capital** : 1000 euros **Objet** : Dératisation, désinsectisation, désinfection ; Traitement préventif et curatif contre les insectes xylophages ou à larves xylophages. **Exercice du droit de vote** : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. **Agrément** : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. **Président** : Monsieur Jacques Santelli, demeurant à CALVI [20260] - Résid. St Jacques - Bât.3 - Avenue Christophe Colomb.

Pour avis, le président.

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 12/03/2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme** : Société par Actions Simplifiée **Dénomination** : LES DIAMANTS IMMOBILIERS **Siège** : Villa Maggiore, Chemin de Saint Joseph, 20090 Ajaccio **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés **Capital** : 1000 euros **Objet** : Marchand de biens, Achat, revente de terrains, villa, appartements, construction **Sous réserve des dispositions légales**, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. **Agrément** : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. **Président** : Madame Danielle D'ANTUONO, demeurant : Villa Maggiore, Chemin de Saint Joseph, 20090 Ajaccio La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
Le Président.

N°10

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 11 février 2020, il a été constitué une SCI : **Dénomination** : SCI LOAN **Siège social** : Résidence des Iles, Le Sicile, Entrée C, 20000 Ajaccio **Capital** : 1.000.000,00 € **Activités principales** : en France et à l'étranger : acquisition, gestion, exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens immobiliers, exceptionnellement vente des biens détenus, prise de participation dans toutes sociétés immobilières, obtention de tous prêts **Durée** : 99 ans **Gérants** : M. Jean-Michel Pierre PISANO L'hôtel La Pinède, Route des Sanguinaires, 20000 AJACCIO et Nathalie Danielle Stéphanie DELOBELLE Résidence des Iles, Le Sicile, Entrée C, 20000 AJACCIO **Cession de parts sociales** : Libre entre associés et soumise à agrément des associés à l'unanimité **Immatriculation** au RCS d'Ajaccio.

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes : **DENOMINATION** : CABINET D'INFIRMIER DE SAINTE MARIE SICHE **FORME** : Société Civile de Moyens **SIEGE SOCIAL** : Avenue TOLLINCHI, 20190 SANTA MARIA SICCHE **OBJET** : La société a pour objet exclusif, conformément à l'article 36 de la loi n°66-879 du 29 novembre 1996 relative aux sociétés civiles professionnelles, de faciliter l'activité professionnelle de ses membres par la mise en commun des moyens utiles à l'exercice de leur profession d'infirmière, sans que la société puisse elle-même exercer celle-ci. **DUREE** : 99 années **CAPITAL** : Six Cent Quarante euros **GERANCE** : Mme JONCKHEERE Séverine épouse FABBRI, Mme GIAFFERRI Inès, Mme SURUGUE-MATERNATI Caroline et Mme GRAIL Emmanuelle sont nommées comme les premières gérantes de la société **IMMATRICULATION** : Au RCS d'Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Dénomination : SAS " RG 2B "

Siège : N° 1286 - Chemin du Macchione - 20600 Bastia

Objet : Prestations de services et conseils dans le domaine du bâtiment, ingénierie et études techniques, maîtrise d'oeuvre, assistance à la maîtrise d'ouvrage, études de structure, diagnostic et expertises du bâtiment, économie de la construction, ordonnancement, pilotage et coordination

Durée : 99 années

Capital : 2500 Euros

Président : Madame Martine MORICONI demeurant N° 1286 Chemin du Macchione - 20600 BASTIA

Immatriculation : RCS Bastia

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 03/03/2020, il a été constitué une SAS dénommée :

DOG ART

Siège social : avenue Kennedy, bâtiment Kennedy, 20090 AJACCIO

Capital : 1.000 €

Objet : Toilettage et salon de beauté animalier, négoce produits de soin, hygiène et beauté, alimentaire, accessoires pour animaux.

Président : VIGNEAU Sylvia rue du bataillon de choc, les romarins, a 20090 AJACCIO

Transmission des actions : Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 21/02/2020, il a été constitué une SCI dénommée :

NINU

Siège social : 2 boulevard paoli, 20200 BASTIA

Capital : 1.000 €

Objet : LOCATION DE BUREAUX PROFESSIONNELS

Gérant : M. NINU Marc PALAGACCIO, N 41, 20200 BASTIA

Cession des parts sociales : LIBREMENT CESSIBLE ENTRE LES ASSOCIÉS. AGREMENT POUR UN TIERS.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de BASTIA.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 04/03/2020, il a été constitué une SAS dénommée : WISE ADVICE INVEST Siège social : LES GENETS D'ALZO, BAT. 3, ASPRETTO 20090 AJACCIO. Capital : 1.000€. Objet : Courtages et intermédiaire en assurances, Code APE : 6622Z. Président : M BON-DONNAT MARC, MICHEL, JEROME, Les Genêts d'Alzo, Bât.3, Aspretto 20090 AJACCIO. Admission aux assemblées et droits de vote : Un actionnaire égale une voix. Clauses d'agrément : Actions librement cessibles entre les associés uniquement. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 1er mars 2020, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : SAS BELLA FIORA FORME : Société par actions simplifiée CAPITAL : 3000 euros SIEGE : Loggion, Migliacciato, 20240 Prunelli di Fiumorbo OBJET : Institut de beauté, traitement soins esthétiques de visage et de la peau, soins de beauté pédicure et manucure à vocation esthétique.. DUREE : 99 années ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. PRESIDENT : Madame EBERHARDT-BAPTISTE Elisabeth demeurant Acquacitosa, 20243 Serra di Fiumorbo IMMATICULATION : Au RCS de Bastia

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 12/03/2020, il a été constitué une SCI dénommée :

LA CANTINA

Siège social : serraggia, 20100 Sartène

Capital : 56 €

Objet : Achats et location de biens immobiliers

Gérant : M. SCALABRE Gerard, Serraggia, 20100 Sartène

Cession des parts sociales : La cession entre associées est libre, à des tiers, elle est soumise au consentement de la majorité des associés.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 11/03/2020, il a été constitué une SCI dénommée :

LSV

Siège social : lotissement via romana, n1, 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO

Capital : 1.000 €

Objet : L'acquisition, la location de tous biens mobiliers et immobiliers, la mise en valeur, la gestion par location ou autrement desdits biens acquis

Gérant : M. VENTURINI Stefanu Lotissement VIA ROMANA, 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO

Cession des parts sociales : Les cessions de parts sociales sont soumises à la procédure d'agrément visée à l'Article 13.1. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de BASTIA.

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 30/01/2020, il a été constitué une SAS dénommée BÉ IN CASA. Siège social : les collines du salario, imm le capitol, bât a, 20000 Ajaccio. Capital : 100 €. Objet : Services de conciergerie. Gestion des ventes de ces prestations sur un site internet, et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous les objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement. Président : M. Nicolas Terrazoni, les collines du salario, imm le capitol, bât a, 20000 Ajaccio. DG : Mme Carla Peresini, 28 boulevard tino rossi 20000 Ajaccio. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Porto-Vecchio, le 12/09/2019, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile

Dénomination sociale :

VIRESICIT VULNERE VIRTUS

Siège social : 3, rue du Maréchal Juin, 20137 Porto-Vecchio

Objet social : - La prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité,

- La gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement à objet civil matériel ou immatériel pour son compte ou pour celui de tiers,

- La gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier et de tout patrimoines quelle que soit sa composition appartenant à toute personne physique ou morale,

- Administration de société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 250.000,00 Euros, entièrement constitué de l'apport en nature de 100 actions de la société CHAMIRA et de 100 parts sociales de la société LA TABLE DE NATHALIE.

Gérance : Madame Nathalie LETOWSKI demeurant [20137] PORTO-VECCHIO, 3 rue du Maréchal Juin

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant

Immatriculation de la Société au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 2 mars 2020, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

VESTA CONSTRUCTION

Siège social : 9 rue de Rivoli - 20000 Ajaccio

Forme : Société Par Actions Simplifiée

Capital : 1.000 € divisé en 100 parts

Durée : 99 ans

Objet social : Travaux de maçonnerie générale et construction

Président : Eric Leandri, demeurant 9 rue de Rivoli - 20000 Ajaccio

Directeur Général : Cécile Leandri, demeurant 9 rue de Rivoli - 20000 Ajaccio

Admission aux assemblées et droits de vote : Tout actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à un vote.

Clauses relatives aux cessions de parts : Les parts sont librement cessibles entre associés, elles ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'avec l'agrément des associés.

Immatriculation : RCS d'Ajaccio

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Par SSP en date du 06/03/2020, il a été constitué une SARL dénommée :

AJLI

Siège social : ESPACE SANTA LINA, ROUTE DES SANGUINAIRES, 20000 AJACCIO

Capital : 1000 €

Objet social : RES-TAURATION TRADITIONNELLE SUR PLACE ET A EMPORTER

Gérance : Mme JULIA MARA demeurant RESIDENCE DU STI-LETTO, ROUTE A MADUNNUCCIA, BATI-MENT F, 20167 AJACCIO

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à CHIATRA en date du 12 Mars 2020, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : MA,

SIEGE SOCIAL : route de CHIATRA, CHIATRA [20230]

OBJET : Achat et revente de biens immobiliers déjà construits, avec ou sans rénovation. Achat et revente de terrains à bâtir ; de fonds de commerce dans tous secteurs d'activité ; de parts sociales de sociétés immobilières,

Toutes activités de marchand de biens. - Eventuellement l'acquisition de terrains en vue de leur revente par lots, et plus généralement toutes activités relatives aux aménagements fonciers.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 2000 euros

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Cessions d'actions libres entre associés. Toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

PRESIDENT : Monsieur Antoine PAS-QUALINI, demeurant U CASONE, BR- VONE, LINGUIZZETTA (Haute-Corse),

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, le Président.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec actulegales.fr, vous retrouvez toutes les annonces légales entreprises parues dans la presse habilitée depuis le 1er janvier 2010

Actulegales.fr, avec votre journal

actulegales.fr

Le site officiel des annonces légales

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte ssp en date du 13 mars 2020, il a été constitué une SCI :

Dénomination : SCI DANIEL

Siège social : Villa Campbell, 17 Cours Général Leclerc, 20000 Ajaccio

Capital : 10.000,00 €

Activités principales : en France et à l'étranger : acquisition, gestion, exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens immobiliers, exceptionnellement vente des biens détenus, prise de participation dans toutes sociétés immobilières, obtention de tous prêts

Durée : 99 ans

Gérant : Mme BESSI née Françoise LABBE Villa Campbell, 17 Cours Général Leclerc, 20000 AJACCIO

Cession de parts sociales : Libre entre associés ; soumise à agrément des associés à la majorité des parts dans les autres cas

Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 25



SCP MAMELLI

Notaires - 20217 Saint-Florent

Tel : 04.95.37.06.00

scp.mamelli@notaires.fr

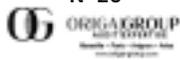
SCI VALKYRIE
RCS Ajaccio 518 707 781

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 22 février 2020, les associés ont transféré le siège de la société. Ancien siège : Lieu-dit Cavu, Chez Monsieur Dan PETERSEN, Zonza, 20144 SAINTE LUCIE DE PORTO-VECCHIO Nouveau siège : Hameau de Pianu Sutanu, Chez Monsieur Joseph ROCCHI, 20235 CASTELLO DI ROSTINO L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de BASTIA et d'AJACCIO.

Pour avis, Le notaire.

N° 26



AVIS

Suivant AGE du 24/02/2020, les associés de la SARL LICETTO, capital : 1000 €, 848 779 864 RCS AJACCIO, ont décidé de transférer à compter de ce jour le siège social de Route de Bastia, Espace Poretta, 20137 PORTO-VECCHIO à Zone Industrielle de Tralavettu, 20110 PROPRIANO. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS d'AJACCIO.

Pour avis.

N° 27



AVIS

Suivant AGE du 24/02/2020, les associés de la SARL CANALLI, capital : 1000 €, 848 779 831 RCS AJACCIO, ont décidé de transférer à compter de ce jour le siège social de Route de Bastia, Espace Poretta, 20137 PORTO-VECCHIO à Zone Industrielle de Tralavettu, 20110 PROPRIANO. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS d'AJACCIO.

Pour avis.

N° 28

YAKA MAILER
SAS au capital de 10000 €
Siège social : 14, rue Calmette
78370 Plaisir
RCS Versailles 802316489

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12/03/2020, il a été décidé de transférer le siège social au Allée N°1, route d'Accelasca, Les marines de Pietrosella, 20166 PIETROSELLA à compter du 13/03/2020 Présidence : F PIHET Carole demeurant 14 rue Calmette, 78370 PLAISIR, de nommer M PIHET Michel, demeurant Allée N°1, route d'Accelasca, Les marines de Pietrosella, 20166 PIETROSELLA en qualité de PR en remplacement de F PIHET Carole.

Radiation au RCS de VERSAILLES et immatriculation au RCS d'AJACCIO.

N° 29

BOUCHERIE DU MARCHE
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Immeuble Serra
La Poretta, 20137 Porto-Vecchio
817 938 699 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 21/05/2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée BOUCHERIE DU MARCHE a décidé de transférer le siège social de IMMEUBLE SERRA, LA PORETTA, 20137 PORTO-VECCHIO à Résidence Terralbore, Bât C, 20600 BASTIA à compter du 21/05/2019 - en conservant l'établissement principal IMMEUBLE SERRA, LA PORETTA, 20137 PORTO-VECCHIO et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO sous le numéro 817 938 699 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Président : Monsieur Khalid OZAYO, demeurant LOT PURETTI, BATA, résidence SAMPIERU CORSU, 20600 BASTIA

Pour avis, Le Président.

N° 30

**CONSEIL
THERMIQUE CORSE**
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.000 €
Siège : Immeuble Ciabrini
La Poretta, 20137 Porto-Vecchio
791599459 RCS Ajaccio

Par décision de l'AGE du 05/03/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 23 Lotissement AMBACU - Route de Palavesa - 20137 PORTO-VECCHIO. Mention au RCS d'AJACCIO.

N° 31

TORETTA
SCI au capital de 2000 euros
Siège social : Boulevard du Juge Falcone
Résidence Saint-Marc, 20200 Bastia
510 460 447 RCS Bastia

L'Associée unique a décidé en date du 29/01/2020 de transférer le siège social à 7, Boulevard de Strasbourg, 83000 TOULON, à compter du 29/01/2020, de modifier l'article 3 des statuts.

La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS DE TOULON.

N° 32

SCI TPK Castugna
SCI au capital de 1500,00 €
Siège social :
540, rue de l'Orme Gauthier
78630 Orgeval
827 852 591 RCS Versailles

Suivant décision de la gérance du 9 septembre 2019, il a été décidé de transférer le siège social de la société à : route de Piana - Lotissement Antonini - Lieu-dit Castugna - 20130 Cargèse à compter du même jour.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. La société sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles.

Pour avis.

N° 33

PRO SERVICES PLUS
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 3000 euros
Siège social :
Avenue Noël Franchini,
Résidence Europa, Bâtiment F
20090 Ajaccio
N° RCS : 815.172.150 Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 26/02/2020, il résulte que :

Le siège social a été transféré au Lieu-dit Torricelli, Route du Vazzio, 20090 AJACCIO, à compter du 26/02/2020.

L'article « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS d'AJACCIO.

Pour avis,

N° 34

SARL CORSELITERIE. PV,
SARL au capital de 5000 €
Siège social : 23 Lot Communal
20250 Corte
853041358 RCS Bastia

Le 12/10/19, les associés ont : décidé de transférer le siège social au RUE VINCENDELLU D'ISTRIA - 20137 PORTO-VECCHIO à compter du 15/02/20 ; Radiation au RCS de BASTIA ; Inscription au RCS d'AJACCIO.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 35

BIDUL'MAN
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622,45 €
Siège social : 42 cours Napoléon
20000 Ajaccio
319 228 797 RCS Ajaccio

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 10 mars 2020, il résulte que les associés ont décidé à l'unanimité la transformation de la société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau. Cette transformation a entraîné la modification des anciennes mentions devenues caduques qui sont remplacées par celles-ci après :

- Modification de l'objet social : l'ancien objet est remplacé par « l'exploitation de toute activité de restauration, snack, ventes à emporter, livraisons, glacier, crêperie, traiteur, réceptions, organisation de banquets, organisations événementiels. »

- Modification de la dénomination sociale : BIDUL'MAN devient BASTELICA

- Modification de l'enseigne : HARRY LANDERS devient CAFE LOU

- Adoption de nouveaux statuts sous la forme de SAS : Compte tenu des nombreuses modifications qui seront effectuées, l'assemblée générale décide la refonte complète des statuts et adopte un nouveau texte.

- Désignation des nouveaux organes de direction : Monsieur Julien BASTELICA est nommé président de la société.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis, le représentant légal.

N° 36



TALLIANCE AVOCATS
57, Promenade des Anglais
06048 Nice Cedex 1

Société GLOBAL SPORT
En cours de modification
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.604.409,04 €
Siège social :

ZAC de Campo Vallone - Lot n° 5
(20620) Biguglia
525 223 715 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal des associés en date du 16 janvier 2020, il résulte :

La dénomination sociale a été modifiée et devient « MY COACH » à compter du 16 janvier 2020.

En conséquence, l'article 3 - «Dénomination» des statuts a été modifié comme suit :

- Ancienne mention : GLOBAL SPORT

- Nouvelle mention : MY COACH

Le dépôt légal sera effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,

N° 37

Le Past'Time,
SAS au capital de 1000 €
Siège social : 11 cours Jean Nicoli
20090 Ajaccio
880313309 RCS Ajaccio

Le 10/02/20, les associés ont : pris acte de la démission de Dominique Zicchina, ancien Directeur Général ; en remplacement, décidé de nommer Directeur Général Houda Biqrina, 11 cours Jean Nicoli, 20090 Ajaccio ; Mention au RCS d'AJACCIO.

N° 38

HOLDING EXTREME SUD
H.E.S.
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2000 euros
Siège social : Rue Pierre Andreani
Immeuble Mosconi
20137 Porto-Vecchio
500 026 042 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 01/01/2018, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de holding animatrice de groupe.

Pour avis, la gérance.

N° 39

SUSINI PROMOTION
IMMOBILIERE
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2000 euros
Siège social : Rue Pierre Andreani
Immeuble Mosconi
20137 Porto-Vecchio
500 026 042 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 01/01/2018, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

Pour avis, La Gérance.

LOCATION FIN DE GERANCE

N° 40

AVIS DE MISE EN LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 11 mars 2020, M. DE LA FOATA Patrice, commerçant, demeurant GURGAZO - SANTA MANZA - 20169 BONIFACIO, immatriculé au RCS d'AJACCIO, sous le numéro 847 782 471 en qualité de commerçant a donné en location-gérance à Mme LOVICHINI Stéphanie, demeurant 17 Rue DORIA - 20169 BONIFACIO, un fonds de commerce de vente de produits régionaux alimentaires et non alimentaires situé 21 Rue du Palais - 20169 BONIFACIO, connu sous l'enseigne de A PICCININA, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction à compter du 1er mars 2020.

Pour unique insertion,
Le locataire-gérant.

POUR ACCELERER VOS DEMARCHES PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE



SUR PLACE

OU PAR TELEPHONE

N° 41

LOCATION GERANCE

Suivant acte d'avocat dressé et signé le 10 mars 2020 par Maître Robert DUCOS, Avocat au Barreau d'AJACCIO, immeuble le St Jean - Av. de BASTIA - 20137 PORTO-VECCHIO la SARL JFK RESTAURATION, dont le siège social est à BONIFACIO 20169 Lieu-dit Orenaggio, R.C.S. 809 244 379, a consenti une location gérance à la SAS CALCOSALTO en cours de formation et dont le siège social sera Lieu-dit Finocchii - 20169 Bonifacio représentée par Monsieur Manuel SAUVAIRE du fonds de commerce de restauration traditionnelle sis et exploité à BONIFACIO 20169 - 51 Quai Comparetti à titre d'établissement complémentaire sous l'enseigne « LA SEMILLANTE », pour une durée de trois années à compter dudit acte.

Pour unique publication,
Le locataire-gérant.

N° 42

AVIS DE MISE EN LOCATION-GÉRANCE

Par ASSP du 16/03/2020, la SARL VP CONSTRUCTION (RCS BASTIA 809 828 676) a consenti en location-gérance un fonds de location, de courte et longue durée, de tous véhicules légers, avec ou sans chauffeur, exploité Route de Petrabi - 20290 LUCCIANA, au profit de la SAS VP RENTAL CAR en cours de formation et d'immatriculation au RCS de BASTIA, au capital de 1.000 €, sise Route de Petrabi - 20290 LUCCIANA, représentée par sa fondatrice la SAS VP GROUP (RCS BASTIA 831 964 788), elle-même représentée par Anthony VALICIONI, son Président, pour une durée indéterminée à compter du 15/02/2020, résiliable moyennant un délai de 2 mois. Pendant toute la durée de la gérance, la SAS VP RENTAL CAR sera seule responsable de l'exploitation du fonds vis-à-vis des tiers.

Pour avis.

N° 43

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date à Calvi du 15/03/2020 La SARL restaurant des anges identifiée au répertoire SIRENE 792 875 650 A donné en location gérance, A Monsieur Luc Pierre MANGION demeurant Route d'AJACCIO 20260 Calvi, identifiée au SIRENE 400 876 181. Un fonds de commerce de restaurant, débits de boissons licence 4ème catégorie, à l'enseigne "RESTAURANT DES ANGES" sis Quai Landry, 20260 CALVI, pour une durée de une année à compter du 15/03/2020.

DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 44

SNC PARAFORM

Société en Nom Collectif

En liquidation

Au capital de 2000 euros

Siège social et de liquidation :

Quartier Poretta,
20137 Porto-Vecchio
503 752 784 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 décembre 2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 23 décembre 2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Elle a nommé comme liquidateur Mme Claudy Josyane PAOLINI, née VALLS, demeurant Arca Village, 20137 PORTO-VECCHIO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Quartier Poretta, 20137 PORTO-VECCHIO, adresse où la correspondance devra être envoyée et les actes et documents notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au RCS.

Pour avis, le Liquidateur.

N° 45

L'OPUS

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 20.000 euros

Siège : Catéraggio - 20270 Aleria

Siège de Liquidation :

Chez Mr Muraccioli Marc Toussaint

Cateraggio, 20270 Aleria

RCS Bastia 521 904 672

L'Assemblée Générale réunie le 30 novembre 2019 à CATERAGGIO - 20270 ALERIA a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Marc Toussaint MURACCIOLI, demeurant CATERAGGIO - 20270 ALERIA, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 46

Fab And Co

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 3000 euros

Siège :

Résidence Les Jardins de Mezzavia

20167 Mezzavia

RCS Ajaccio 793 112 392

L'A.G.E. réunie le 31/12/2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. Pierre, Toussaint AGOSTINI, demeurant Felasca, lieu dit Cavone, 20167 AFA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Résidence Les Jardins de Mezzavia, 20167 MEZZAVIA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au R.C.S.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 47

Fab And Co

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 3000 euros

Siège :

Résidence Les Jardins de Mezzavia

20167 Mezzavia

Siège de liquidation :

Résidence Les Jardins de Mezzavia

20167 Mezzavia

RCS Ajaccio 793 112 392

L'A.G. réunie le 31/12/2019 au Résidence Les Jardins de Mezzavia 20167 MEZZAVIA a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Pierre, Toussaint AGOSTINI, demeurant Felasca, lieu dit Cavone, 20167 AFA, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au R.C.S. et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 48

A.T.E.D.

SARL au capital de 7662,45 €

Siège social : Pont de Papineschi

20250 Poggio di Venaco

401406079 RCS Bastia

L'AGE du 24/02/2020 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 24/03/2020, nommé en qualité de liquidateur M. Coquillat Michel, demeurant Casanova, 20250 Casanova et fixé le siège de liquidation au siège social. Dépôt au RCS de Bastia.

N° 49



AVIS

Le 31/12/2019, suivant décision collective des associés de la société civile immobilière en liquidation MARIA, au capital de 15.000 €, siège social RN 200, BP 66, 20250 CORTE, RCS BASTIA 512 371 782, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, déchargé ce dernier de son mandat et ont prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour. Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia où mention sera faite.

N° 50

NIOLU DENTAIRE

SARL au capital de 100 euros

Siège social :

33, Avenue de Valdoniello

20224 Calacuccia

RCS Bastia 478 889 611

DISSOLUTION DE SOCIETE

Suivant l'assemblée générale extraordinaire du 28/02/2020, les associés de la société ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. (ou Mme) GAMBINI Josiane, demeurant à Bastia, 22 Bd Paoli, pour toute la durée de la liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé à 33 Avenue de Valdoniello, 20224 Calacuccia. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la dissolution seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia en annexe au registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le liquidateur.

N° 51

SOCIETE DE MACONNERIE GENERALE BALANINE

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 150.000 euros

Siège social : Lieu-dit Figarella

CD 51 - 20214 Calenzana

824 974 281 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 janvier 2020 :
Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :
- Approuvé les comptes de liquidation ;
- Donné quitus au Liquidateur Monsieur FERREIRA DE AMORIM Joao Casimiro, demeurant 1 Lotissement Linaccio, 20220 Monticello et déchargé ce dernier de son mandat ;
- Prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.
Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis,

**EXTRAIT
DE JUGEMENT**

N° 52

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 10/03/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de la :
SAS Barthuis (SAS)
"Bar Restaurant des Iles"
Port de Macinaggio
20247 Rogliano

Activité : Débit de boissons - Restauration
RCS Bastia : B 808 412 035, 2014 B 657
Date de cessation des paiements : 02/12/2019

Mandataire Judiciaire :
SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

**Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.**

N° 53

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 10/03/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a Arrêté le Plan de Redressement de :
Seghaier Brahim
4, Lotissement Pietralba
Route de Calenzana
20214 Calenzana

Activité : Maçonnerie
RM : N° 482 335 387 [203.05.2B]
A fixé la durée de ce Plan à 10 ans
Commissaire à l'exécution du Plan :

SELARL BRM
(Me Bernard ROUSSEL)
RN 193 - Lieu-dit Canale
20600 Furiani

**Pour extrait,
SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.**

N° 54

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 10/03/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :
Chexa (SAS)

1, rue Neuve Saint Roch
20200 Bastia

Activité : Salon de coiffure - Esthétique - Beauté
RCS Bastia : B 828 330 100, 2017 B 214

Liquidateur :
SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

**Pour extrait,
SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.**

N° 55

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 10/03/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Auroc (SAS)
Quartier Monte Carlo
RN 193
20600 Furiani

Activité : Articles de fêtes, spectacles, illuminations... "Le temple de la fête" à Biguglia, 20620 ZI de Tragone
RCS Bastia : B 812 302 420, 2015 B 343
Immatriculation secondaire : Bd Louis Campi, Ld Strette - 20090 Ajaccio
RCS Ajaccio : 2016 B 441
Date de cessation des paiements : 24/10/2019

Mandataire Judiciaire :
SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

**Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.**



N° 56

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 10/03/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Paillotte (SARL)
Plage de l'Arinella
20200 Bastia

Activité : Restaurant - Débit de boissons
RCS Bastia : B 810 089 532, 2015 B 135
Date de cessation des paiements : 30/01/2020

Mandataire Judiciaire :
SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

**Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.**

N° 57

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 10/03/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

La Fontaine Verte SAS (SAS)
rue Marcel Paul - Résidence le Cézanne
20200 Bastia

Activité : Restauration de type rapide
RCS Bastia : B 835 182 346, 2018 B 96
Date de cessation des paiements : 11/02/2020

Liquidateur :
SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

**Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.**

N° 58

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 10/03/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

L'Impact Before (SARL)
Quai d'Honneur - Port de Toga
Bât G - 20200 Ville di Pietrabugno
Activité : Débit de boissons - PUB
RCS Bastia : B 797 913 316, 2013 B 487

Liquidateur :
SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

**Pour extrait,
SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.**

N° 59

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 10/03/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Balagne Surveillance "BS" (SARLU)
Chez M. Dominique Faucou
20235 Bisinchi

Activité : Intervention sur alarme, gardiennage, télésurveillance
RCS Bastia : B 503 990 988, 2008 B 205
Date de cessation des paiements : 10/09/2018

Liquidateur :
SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

**Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.**

N° 60

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 10/03/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

U Pescadu (SARL)
Port de Plaisance
"Tchin-Tchin"
20217 Saint-Florent

Activité : Vente de sandwiches - Restaurant (GR)
RCS Bastia : B 442 668 430, 2002 B 147

Liquidateur :
SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

**Pour extrait,
SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.**

N° 61

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 10/03/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

ACMG Constructions (SASU)
Chemin Sansonetti
20600 Furiani

Activité : Travaux de bâtiment, de terrassement
RCS Bastia : B 840 967 830, 2018 B 508

Liquidateur :
SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

**Pour extrait,
SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.**

N° 62

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 10/03/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Rbouhi Abdelwahed
Quartier de Montesoro
Bât W 84 C

Les Logis de Montesoro
20600 Bastia

Activité : Peintre en bâtiment - Nettoyage industriel
RM : N°789 409 463 [713.15.2B] - Radié du RM

Date de cessation des paiements : 01/10/2019

Liquidateur :
SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

**Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.**

N° 63



Office de l'Environnement de la Corse
14, avenue Jean Nicoli - 20250 Corte

AVIS D'INFORMATION

L'Office de l'Environnement de la Corse porte à la connaissance des entrepreneurs, fournisseurs et prestataires de services qu'il publie via son site Internet :

<https://www.oec.corsica/>
et sur son profil d'acheteur :

<http://oec.e-marchespublics.com>

l'ensemble des avis d'appel public à la concurrence relatifs aux marchés publics de fournitures, de services et de travaux.

N° 64



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse
22 Cours Grandval, BP 215
20187 AIACCIU CEDEX 1.
Tél: +33 495516464. Fax: +33 495516621.
Courriel : commande.publique@ct-corse.fr.
Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Réhabilitation et extension du parking communal d'Ulméto RE-LANCE lot 1, 2, 3 et 5

Numéro de référence : 2020-CDC-0054

Date limite de remise des offres : 11 mai 2020 à 16h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation : Sur le profil acheteur de la Collectivité à l'adresse suivante: <https://www.marches-publics.info>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 16 mars 2020

N° 65



AVIS D'INFORMATION RECTIFICATIF

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse
22 Cours Grandval, BP 215
20187 AIACCIU CEDEX 1.
Tél: +33 495516464. Fax: +33 495516621.
Courriel : commande.publique@isula.corsica
Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du Marché : ETUDES POUR LA CONSTRUCTION DE 6 PASSERELLES EN ALUMINIUM NON CARROSSABLES

Numéro de référence : 2019-CDC-0580

Date limite de remise des offres :

Au lieu de : 23 mars 2020 à 16h00

Lire : 13 mai 2020 à 16h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation : Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante: <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 16 mars 2020

N° 66

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE

M. le Directeur
Avenue Paul Giacobbi
BP 678 - 20601 BASTIA - Cedex
Tél : 04 95 30 93 93

Référence acheteur : 2020-024-SI

L'avis implique un marché public

Objet : MISE EN CONFORMITE DU SITE DE PRODUCTION DE SARTENE

Procédure : Appel d'Offres ouvert

Forme du marché : Prestation divisée en lots : non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

45% Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique

5% Performances en matière de protection de l'environnement

35% Prix

15% ORGANISATION, QUALIFICATION, ET EXPERIENCE DU PERSONNEL ASSIGNE A L'EXECUTION DES TRAVAUX

Remise des offres : 13/05/20 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 13/03/2020

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.oehc.fr>

N° 67

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE CASTIFAO

**Demande de permis de construire concernant
une centrale photovoltaïque au sol,
lieu-dit « Caglialiffo »,
présentée par la société « Corsica Verde 4 »**

2ème insertion

NATURE DE L'INSTALLATION : Centrale photovoltaïque au sol.

DUREE DE L'ENQUÊTE (arrêté n° 058-2020 du 24 février 2020) :

* Du vendredi 20 mars 2020 au lundi 20 avril 2020 inclus.

SIEGE DE L'ENQUÊTE ET LIEU DE DEPÔT DU DOSSIER :

* Mairie de Castifao.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR (désigné par le président du tribunal administratif de Bastia, le 14 novembre 2019) :

Monsieur Dominique ZAMBONI, architecte DPLG, enseignant à l'université de Corse, expert judiciaire près la cour d'appel de Bastia, recevra les observations du public en mairie de Castifao, selon les modalités suivantes :

* vendredi 20 mars 2020, de 10 h 00 à 14 h 00 ;

* lundi 20 avril 2020, de 10 h 00 à 14 h 00.

Durant cette période, le public prendra connaissance du dossier d'enquête, comportant notamment une étude d'impact et l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de Corse, et consignera ses observations dans un registre ouvert à cet effet en mairie de Castifao, pendant les heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Le public pourra aussi communiquer ses observations par voie électronique, à la direction départementale des territoires et de la mer

(ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr),

au plus tard le lundi 20 avril 2020 à 14 h 00, date et heure de clôture de cette enquête. Ce dossier pourra également être consulté sur un poste informatique en mairie, pendant toute la durée de l'enquête, du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 15 h 30, à partir du site internet des services de l'Etat en Haute-Corse

(www.haute-corse.gouv.fr).

L'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de Corse, ainsi que la réponse du pétitionnaire, sont consultables sur le site internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, à partir du site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

Un registre dématérialisé sera également mis à la disposition du public sur le

site : **<https://www.registre-dematerialise.fr/1855>**

Toutes les observations relatives à l'enquête pourront aussi être adressées au commissaire enquêteur, par écrit, en mairie de Castifao, place du village, 20218 CASTIFAO. Les informations relatives à ce projet pourront être obtenues auprès de Monsieur Jean-François ANTONIOTTI, société « Corsica Verde 4 », lotissement «U Magnificu», 10, Strada Vechja, 20290 BORGIO (téléphone : 06 08 88 49 69).

A l'issue de l'enquête, le dossier, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, ainsi que la réponse du demandeur aux observations du public, seront tenus à la disposition des personnes intéressées en mairie de Castifao pendant un an, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer (service juridique et coordination), dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

Le rapport ainsi que les conclusions du commissaire enquêteur seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

La décision qui interviendra à l'issue de la procédure sera soit un arrêté accordant le permis de construire, avec ou sans prescriptions, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté de sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé par l'administration au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme. Le préfet de la Haute-Corse est l'autorité compétente pour prendre cette décision.

N° 68

AVIS RECTIFICATIF

Marché public de travaux – Procédure adaptée

CONSTRUCTION DE LA SALLE POLYVALENTE DE LINGUIZZETTA-BRAVONE – « CASA DI A SPARTERA »

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

COMMUNE DE LINGUIZZETTA - Lieu-dit Bravone -
20230 Linguizzetta - France

Code NUTS : FRM02.

Point de contact : Séverin MEDORI, Maire

Téléphone : 04 95 38 90 10 - Fax : 04 95 38 89 73

Courriel : mairie.linguizzetta@wanadoo.fr ou compta.linguizzetta@orange.fr

Site web : <https://www.linguizzetta.fr>

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com>

Caractéristiques principales :

Objet du marché : marché public de travaux à procédure adaptée pour la construction de la salle polyvalente de la Commune de Linguizzetta (Haute-Corse) – Opération « CASA DI A SPARTERA ».

Objet de la modification :

Les variantes sont autorisées.

La date limite de réception des offres est reportée au jeudi 30 avril 2020 à 16 heures

Date d'envoi du présent avis à la publication : 11 mars 2020.

Le Maire,
Séverin MEDORI.

N° 69

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MISE EN PLACE, DANS DES PARCELLES PRIVEES, DE SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE RELATIVES A L'IMPLANTATION DE CANALISATIONS SOUTERRAINES D'ASSAINISSEMENT, ET A LA CREATION DE PISTES PERMETTANT D'ACCEDER A DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT, DANS LE CADRE DE LA REALISATION DE LA STATION D'EPURATION DE VIVARIO-MURACCIOLE

COMMUNES DE VIVARIO ET MURACCIOLE**[Projet poursuivi par la communauté de communes du Centre Corse]**

2ème insertion.

DUREE DES ENQUÊTES [arrêté préfectoral n° 054-2020 du 13 février 2020] : Pendant 16 jours consécutifs, du lundi 16 mars 2020 au mardi 31 mars 2020 inclus, se déroulera, dans les locaux de la communauté de communes du Centre Corse, une enquête publique concernant la mise en place, dans des parcelles privées, de servitudes d'utilité publique relatives à l'implantation de canalisations souterraines d'assainissement, et à la création de pistes permettant d'accéder à des ouvrages d'assainissement, dans le cadre de la réalisation de la station d'épuration de Vivario-Muracciole.

LIEUX DE DEPÔT DES DOSSIERS ET DU REGISTRE D'ENQUÊTE :

* Communauté de communes du Centre Corse

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR [désigné par l'arrêté préfectoral n° 403-2019 du 2 octobre 2019] :

Monsieur **Laurent FRANCIS**, ingénieur eau environnement, consultant environnement hydrogéologie, recevra le public dans les locaux de la communauté de communes du Centre Corse, selon les modalités suivantes :

- * lundi 16 mars 2020, de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- * lundi 23 mars 2020, de 14 h 00 à 17 h 00 ;
- * mardi 31 mars 2020, de 14 h 00 à 17 h 00.

Toutes les observations relatives à l'enquête pourront également lui être adressées par écrit, à la communauté de communes du Centre Corse, zone artisanale, RT 50, BP 300, 20250 CORTE.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse (www.haute-corse.gouv.fr). Le public pourra aussi communiquer ses observations par voie électronique, à la direction départementale des territoires et de la mer

(ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr),

au plus tard le mardi 31 mars 2020, date de clôture de l'enquête.

Dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête, le dossier sera transmis au préfet.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition des personnes intéressées, à la communauté de communes du Centre Corse, en mairies de Vivario et Muracciole, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer [service juridique et coordination], dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

Le rapport ainsi que les conclusions du commissaire enquêteur seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès du président de la communauté de communes du Centre Corse [téléphone : 04 95 47 04 04]. Le préfet est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, la décision faisant l'objet de la présente enquête. Le présent avis est consultable sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

N° 70

**AVIS RECTIFICATIF**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse
22 Cours Grandval, BP 215
20187 AIACCIU CEDEX 1.
Tél: +33 495516464. Fax: +33 495516621.
Courriel : commande.publique@ct-corse.fr.
Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Achat d'ingrédients et de consommables pour les ateliers de la Collectivité de Corse [2 lots]

Numéro de référence : 2020-IDGM-0018

Remise des offres :

Au lieu de :
03/04/20 à 15h00 au plus tard.

Lire :
13/05/20 à 15h00 au plus tard.

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation : Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.info>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 16/03/2020

04 95 32 04 40

N° 71

CABINET MUSCATELLI – CRETY – MERIDJEN**Avocats associés****13, Avenue du Maréchal Sébastiani - 20200 Bastia****Tél : 04.95.31.35.63 - Fax : 04.95.31.38.14****Email : secretariat@mcm-avocats.fr****AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES****LE JEUDI 7 MAI 2020 à 11H00 HEURES****A l'audience des criées du Tribunal judiciaire de BASTIA****Au palais de Justice de ladite ville, Rond-Point De Moro Giafferi**

**DANS LE DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE
SUR LA COMMUNE DE BASTIA 12 PLACE VINCENTI
SUR LA PARCELLE REFERENCEE AU CADASTRE
SECTION AO NUMERO DE PLAN 264 CONTENANCE DE 55 CA :**

LE LOT N°1 : Un logement mansardé situé au sixième étage formant cinq pièces et une terrasse sur le toit.

Mise à prix : 35.000,00 euros

Poursuites et diligences du Syndicat des copropriétaires du 12 PLACE VINCENTI, représenté par son syndic la SARL BASTIA IMMOBILIER immatriculé sous le numéro 377 818 042 00030 RCS BASTIA, domiciliée et demeurant es qualité au 45 boulevard Paoli à BASTIA [20200].

Pour lequel domicile est élu au cabinet de Maître Antoine MERIDJEN, Avocat au Barreau de BASTIA, domicilié au 13, Avenue Maréchal SEBASTIANI, à BASTIA [20200] [Tél : 04.95.31.35.63 - Fax : 04.95.31.38.14, Email : secretariat@mcm-avocats.fr]

Les enchères ne pourront être portées que par un avocat inscrit au Barreau de BASTIA, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication. Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du Juge de l'exécution du Tribunal judiciaire de BASTIA, sous le numéro RG 19/00044 ou au cabinet de l'avocat du poursuivant.

N° 72

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE

M. le Directeur
Avenue Paul Giacobbi
BP 678
20601 BASTIA - Cedex
Tél : 04 95 30 93 93

Référence acheteur : 2020-008-SI

L'avis implique un marché public

Objet : Remplacement du 600 mm sur la commune d'Antisanti

Procédure : Appel d'Offres ouvert

Forme du marché : Prestation divisée en lots : non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

5% Performances en matière de protection de l'environnement**25%** Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique**20%** ORGANISATION, QUALIFICATION, ET EXPERIENCE DU PERSONNEL ASSIGNE A L'EXECUTION DES TRAVAUX**50%** Prix

Remise des offres : 16/04/20 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 13/03/2020

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.oehc.fr>

N° 73

**AVIS D'INFORMATION RECTIFICATIF**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse
22 Cours Grandval, BP 215
20187 AIACCIU CEDEX 1.
Tél: +33 495516464. Fax: +33 495516621.
Courriel : commande.publique@isula.corsica
Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du Marché : Location de fontaines à bonbonnes, acquisition de fontaines réseau et achat de consommables associés aux fontaines pour les besoins des services de la Collectivité de Corse [4 lots] Relance
Numéro de référence : 2020-IDMG-0047

Date limite de remise des offres :

Au lieu de : 10 avril 2020 à 16h00

Lire : 13 mai 2020 à 16h00 au plus tard.

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation : Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>
Date d'envoi du présent avis à la publication : 16 mars 2020

N° 74

AVIS

Identification de l'organisme qui passe le marché :

M. Christophe Vincetti, Responsable achats,
MSA de la Corse, MSA de la Corse
Parc Cuneo d'Ornano, BP 407, 20175 Ajaccio cedex 1

Objet du marché : Acquisition d'un camping-car connecté.

Procédure de passation : Procédure adaptée

Critères de sélection :

Prix 50 points.

Valeur technique de l'offre 40 points.

Mesures prises dans le cadre de la politique de développement durable 10 points.

Date limite : Date limite de réception des offres : 18/04/20 à 23h59

Adresse Internet du profil acheteur :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen_ent_detail.do?PCSLID=CSL_2020_NIEVURyan**DERNIERES
MINUTES**

N° 75

**INSERTION - CESSION
DE FONDS DE COMMERCE**

Suivant acte reçu par Maître Charles SANTUCCI, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse-du-Sud), 3 avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent », le 3 mars 2020, enregistré à SPFE AJACCIO, le 5 mars 2020, Dossier 2020 8704 réf 2020 N 00117 a été cédé un fonds de commerce par :

CEDEANT : La Société dénommée PATCHWORK, Société à responsabilité limitée au capital de 1000 €, dont le siège est à AJACCIO (20000), 1 rue Emmanuel Arene, identifiée au SIREN sous le numéro 801510157 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AJACCIO.

A CEDE :

CESSIONNAIRE : La Société dénommée SARL UNFAZED, Société à responsabilité limitée au capital de 1000 €, dont le siège est à AJACCIO (20000), 1 rue Emmanuel Arene, identifiée au SIREN sous le numéro 830453163 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AJACCIO.

Désignation du fonds : fonds de commerce de restauration sous toutes ses formes sis à AJACCIO (20000) 1, rue Emmanuel Arene, lui appartenant, connu sous le nom commercial LE DIRECTOIRE, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de AJACCIO, sous le numéro 801 510 157.

Prise de possession à compter du 03 mars 2020.

Prix : CINQ CENT VINGT MILLE EUROS (520 000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour QUATRE CENT VINGT-CINQ MILLE EUROS (425 000,00 EUR),

- au matériel pour QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE EUROS (95 000,00 EUR).

Résiliation du contrat de location gérance :

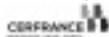
Comme conséquence de la cession du fonds par le CEDEANT au CESSIONNAIRE, les parties ont résilié amiablement à compter du 03 mars 2020 la location gérance conclu entre eux aux termes d'un acte sous seing privé en date du 02 juin 2017.

Les oppositions devront être faite en l'office notarial de Maître Charles SANTUCCI, notaire où domicile est élu dans les DIX (10) jours de la dernière en date des publications légales par acte extrajudiciaire.

L'insertion prescrite par la loi au B.O.D.A.C.C. a été ordonnée en temps utile.

**Pour avis,
Me Charles SANTUCCI,
Notaire.**

N° 76

**SARL LJT****Société à Responsabilité Limitée****Au capital de 7500 euros****Siège social :****Lotissement Campo Metta****Villa n°2 - 20600 Furiani****539804104 RCS Bastia****CHANGEMENT DE GÉRANCE**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 Mars 2020 :

- BOISDY Tom, Lotissement Campo Metta, Villa n°2, 20600 Furiani, a été nommé Gérant à compter du 08/03/2020, en remplacement de :
- GRAZIANI Patrick, Villa Monte Christo - lieu-dit Mulinu Vecchiu - Casevecchie - 20200 Ville de Pietrabugno.

Mention sera faite au RCS : Bastia.

N° 79

MONTE GROSSO**Société Civile Immobilière****Au capital de 80.00 €**

**Siège social : Chemin de Casabiti
Route Saint André, 20620 Biguglia
440 974 897 RCS Bastia**

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

La société civile immobilière MONTE GROSSO sus-désignée a été dissoute et mise en liquidation à compter du 19 mars 2020 par déclaration en date du 29 février 2020 souscrite par Monsieur LORENZI Laurent associée unique.

A été nommé Liquidateur Monsieur LORENZI Laurent, demeurant Chemin de Casabiti - Route Saint André - 20620 BIGUGLIA (Haute-Corse), avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au Siège Social : Chemin de Casabiti - Route Saint André - 20620 BIGUGLIA (Haute-Corse), adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

**Pour avis,
Le représentant légal.**

N° 80

SCI 3VH**SCI au capital de 760.000 €****Siège social :****Lotissement Hauts de Sperone****20200 Bonifacio****492 893 227 RCS Ajaccio****DISSOLUTION
ET/OU LIQUIDATION**

L'AGE du 20/12/2019, a décidé la dissolution anticipée de la société. L'ancien gérant M. Patrick VAN HEURCK, a été nommé liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la société

L'A.G.E du 22/01/2020, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et prononcé la clôture de liquidation de la société. La société sera radiée au RCS d'AJACCIO.

N° 81

NAVIS CUSTOS**Société à Responsabilité Limitée****Au capital de 1.326.000 euros****Siège social : 5 Boulevard Sampiero,****20000 Ajaccio****532 194 222 RCS Ajaccio**

Suivant délibération du 12 février 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a, à compter du 12 février 2020, réalisé une augmentation du capital social de 220 euros par apports en numéraire, rendant nécessaires les publications suivantes : Article 8 : Capital social
Ancienne mention : Le capital social est fixé à un million trois cent vingt-six mille euros (1.326.000 €).

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à un million trois cent vingt-six mille deux cent vingt euros (1.326.220 €).

**Pour avis,
La Gérance.**

N° 82

AVIS RECTIFICATIF

Avis rectificatif concernant la SCM CENTRE DE SOINS INFIRMIERS publiée le 28/02/2020 - ICN N° 6810 concernant l'adresse de Mme GILLARD Ludivine il fallait lire : « Lotissement FUNTANELLA - Chemin de Caragiutti - APPT D2 - 20213 PENTA DI CASINCA »

N° 83

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue le 07/02/2020, concernant la société A CARNA CORSA, il y avait lieu de lire dénomination : A CARNE CORSA

N° 84

MACBEL**SARL au capital de 1000 €****Siège social : 27 boulevard Paoli****20200 Bastia****RCS Bastia 798444766**

Par décision Assemblée Générale Mixte du 14/03/2020, il a été décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation ; de donner quitus au liquidateur, M Belzer Laurent demeurant place de l'église, Idt Gionculajo, 20232 OLMETA-DI-TUDA pour sa gestion et décharge de son mandat ; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 14/03/2020. Radiation au RCS de BASTIA.



N° 85

AVIS

Suite à l'AGE du 31/12/2019 de la société SARL ISULA CORSA, SARL en liquidation au capital de 100 € immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 512.441.957, dont le siège social est Maison Grimaldi à Sant Andrea Di Coton (20221), et après lecture du rapport du liquidateur, Monsieur Stéphane GRIMALDI, les comptes de liquidation ont été approuvés et quitus a été donné au liquidateur qui a été déchargé de son mandat. La clôture des comptes de liquidation a été prononcée à compter du jour de ladite Assemblée. Radiation au RCS de BASTIA.

N° 86

TIGLIOLA**Société Civile Immobilière****de Construction Vente****Au capital de 460.000 €****Siège : Route de la Restonica****Bp 83, 20250 Corte****508458213 RCS de Bastia**

Par décision de l'AGO du 11/03/2020, il a été décidé d'approuver les comptes de liquidation, donné au liquidateur M. PAPI RAPHAEL PLACE DE L'EGLISE, 20229 CAMPANA, quitus de sa gestion et décharge de son mandat et constaté la clôture de liquidation au 15/04/2020. Radiation au RCS de BASTIA.

MUNICIPALES

LA PULITICHELLA AU TEMPS DU COVID-19

Les Français étaient invités à ne pas sortir. Mais en même temps, ils devaient absolument aller voter, afin de ne pas laisser un virus terrasser notre démocratie, apparemment à mettre sur la liste des sujets présentant déjà des commorbidités, donc. Malgré une abstention plus forte qu'à l'ordinaire, des électeurs de Corse, région où l'incidence du Covid-19 est la plus forte, se sont mobilisés. Le jeu, fût-il démocratique, en valait-il la chandelle ?

Certains ont accusé la crainte, voire la « psychose », aujourd'hui en passe d'être élevée au rang de prudence la plus élémentaire ; mais il est vrai que tout va vite en ce moment, singulièrement les injonctions contradictoires qui viennent d'en haut. Toujours est-il que le premier tour de cette élection municipale 2020, qui risque fort d'avoir été « un tour pour rien », a été marqué par une participation exceptionnellement basse, avec un taux national de 44,66% contre 63,55% en 2014. Une fois n'est pas coutume, la Corse s'est, dans l'ensemble, inscrite dans ce courant, avec 44,31% d'abstentionnistes, soit plus du double que lors du 1er tour en 2014.

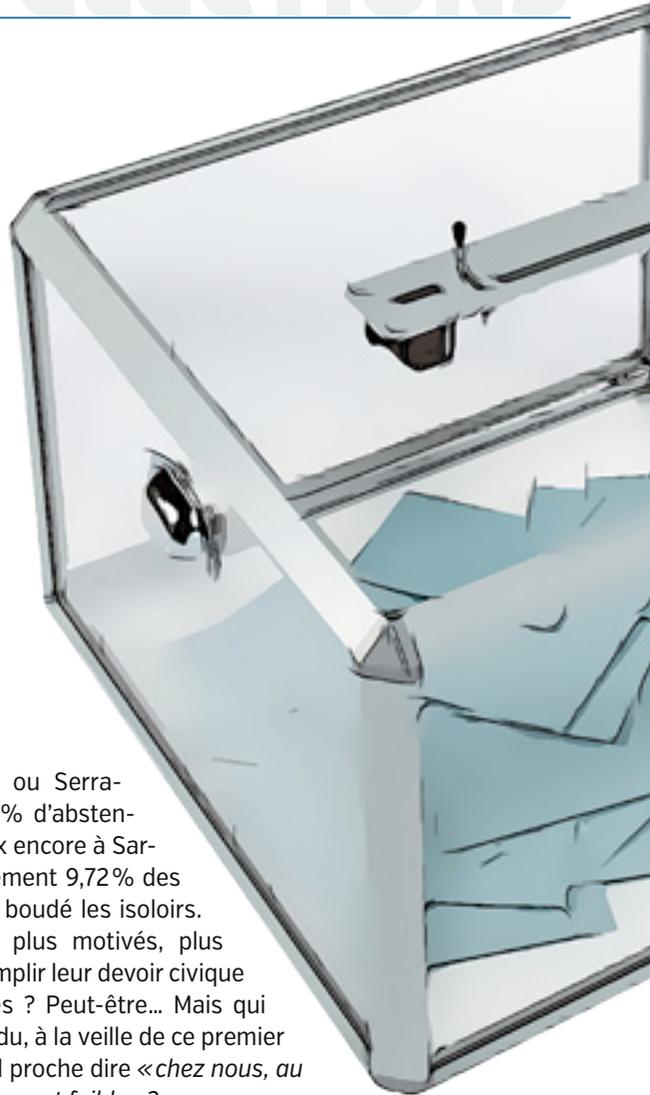
L'importance de la mobilisation a toutefois beaucoup varié. D'une part, d'un département à l'autre puisqu'avec 40,83% d'abstention [contre 22% en 2014] la Haute-Corse se situe au dessus du taux national tandis que la Corse-du-Sud affiche un taux d'abstention de 48,2% [contre 21,2% en 2014]. D'autre part, d'une commune à l'autre.

Ainsi, à Ajaccio qui, Covid-19 oblige, troque momentanément son titre de « ville impériale » pour celui, nettement moins engageant, de « ville-cluster », seuls 36,53% des électeurs se sont déplacés. Ils étaient plus de 70% il y a 6 ans puis 66,5% pour la partielle de 2015. Deux salles, deux ambiances ? Dans certaines communes membres de la Communauté d'agglomération du pays ajaccien, la même tendance lourde à l'abstention était de mise [71% pour Afa ; 71,7% pour Alata ; 69,9% pour Appietto et jusqu'à 79,4% à Cuttoli] tandis que d'autres voyaient le phénomène limité, encore que très relativement par rapport aux scrutins précédents : 49,58% à Villanova ; 43,1% à Tavaco, par exemple. Malgré les encouragements à aller voter, les assurances quant aux efforts consentis pour permettre aux citoyens de s'exprimer en toute sécurité, certains s'en sont tenu aux précédentes consignes du gouvernement enjoignant de limiter au maximum ses déplacements. Du moins pour ceux qui, quoiqu'ayant entendu les déclarations des ministres de la Santé successifs ou de la porte-parole du gouvernement sur l'incapacité des frontières à empêcher la propagation des virus, n'en ont pas moins considéré que l'épidémie avait toutes les chances de rester circonscrite à Ajaccio et ses communes environnantes. À croire que le SARS-CoV-2, s'il a franchi la Méditerranée sans difficulté aucune, n'a aucune chance face aux cols de St Georges, Gradella et Celaccia. Tout ça, finalement, c'est un problème d'ajacciens, non ? C'est en tout cas une hypothèse plausible, si on se fie aux bons taux de participation à Propriano [22,55% d'abstention, ce qui est plus de deux fois le taux enregistré en 2014, toutefois], à Petreto-Bicchisano [18, 88%

d'abstention], ou Serradi-Ferro [21,5% d'abstention] ou mieux encore à Sartène où seulement 9,72% des électeurs ont boudé les isoloirs. Des citoyens plus motivés, plus attachés à remplir leur devoir civique que les autres ? Peut-être... Mais qui n'a pas entendu, à la veille de ce premier tour, tel ou tel proche dire « chez nous, au village, le risque est faible » ?

Même contraste, quoique beaucoup moins marqué, en Haute-Corse où le nombre de personnes atteintes par le Covid-19 est moindre et où l'épidémie semble progresser plus lentement. À Bastia, l'abstention, quoique moindre par rapport à Ajaccio, a été importante [55,63% soit près de 35 points de plus qu'en 2014]. Idem pour Ville-di-Petrabugno, Furiani ou Borgo : 72,21% d'abstention ! Mais il est vrai qu'avec une seule liste, celle de la maire sortante, l'élection était jouée quoi qu'il arrive. Si la mobilisation a été plus importante à L'Île-Rousse [près de 32% d'abstention « seulement »] c'est plutôt dans les petites communes, notamment celles un peu en retrait des principales agglomérations, que la mobilisation des électeurs a contribué à faire baisser le taux départemental de l'abstention. On note par exemple 12,6% d'abstention à Algajola, et ce contre plus de 36% lors du précédent scrutin. Ou encore 19,1% à Feliceto, ce qui est cela dit beaucoup en regard des 8% de 2014.

Le risque, ou du moins l'estimation et la perception du risque, selon que l'on soit proche des zones perçues comme celles les plus susceptibles d'exposer à la contamination, a-t-il pesé sur la participation ? On ne peut certes pas être formel. Mais on peut à tout le moins qu'il y a quelque probabilité. Reste à savoir si, à présent que le second tour est reporté et qu'on ignore ce qu'il adviendra des résultats de ce premier tour, s'il était judicieux et responsable de maintenir ces élections. À en juger par la sidérante déclaration [vite démentie] d'Agnès Buzyn, et à voir les comportements plus qu'imprudents d'élus et partisans lors de la proclamation des résultats, venant ruiner les précautions ostensiblement prises lors du vote, il est permis d'en douter. Le virus de la pulitichella, quoique largement répandu, et ce bien au delà du Mare Nostrum, n'est tout au plus responsable que d'hypertrophies de l'ego, ou d'atrophies de l'empathie. Le SARS-CoV-2 est autrement plus dangereux. Et pas seulement pour la démocratie. ■ PMP



CARNETS DE BORD

Des municipales
au confinement

par **Béatrice HOUCHARD**

Journaliste successivement à La Nouvelle République
du Centre-Ouest, La Vie, Le Parisien, Le Figaro et L'Opinion.
Spécialiste de politique, passionnée de cyclisme et d'opéra.

Auteur notamment de

À quoi servent les députés? (Larousse, 2008),

Le Fait du Prince (Calmann-Lévy, 2017),

Le Tour de France et la France du Tour (Calmann-Lévy, 2019).

Français, restez chez vous

Qu'est-ce qui nous arrive? On se retrouve comme ça, un matin du mois de mars, à une semaine du printemps, deux semaines de l'heure d'été et moins d'un mois de Pâques, «confinés» à domicile par un coronavirus; priés de ne sortir que pour les déplacements indispensables et obligés de remplir un formulaire pour justifier desdites sorties, sous peine d'une amende de 135 euros. Phobiques administratifs et rebelles d'opérette, gare à vous!

Il fallait sans doute cela pour que la prise de conscience ait lieu. Dans cette épidémie sans images et sans visage des morts, ni d'ailleurs de témoignages des malades qui ont guéri, beaucoup ont longtemps cru que le gouvernement en faisait trop, voire même que ça l'arrangeait peut-être pour ne plus parler de la réforme des retraites et du 49-3. La fameuse et fumeuse théorie du complot: imaginez le petit virus qui, fin 2019 en Chine, prévoit d'aller trois mois plus tard prêter main forte à un gouvernement occidental en difficulté...

On a ensuite eu un peu honte en voyant des foules se précipiter dans les supermarchés pour faire des stocks de riz, de pâtes et de papier toilette, plus excitées qu'au premier jour des soldes et comme si une armée étrangère venait de traverser les Ardennes.

On a aussi beaucoup glosé, dimanche, sur ces Parisiens affalés dans les parcs et sur les bords de Seine, pique-niquant, se prélassant et échangeant à qui mieux mieux les virus. Soyons justes: les Lyonnais, les Bordelais, les Marseillais ont fait la même chose, et sans doute la plupart des habitants du pays. Pas de chance: pour une fois, il faisait beau, les jonquilles perçaient dans l'herbe et les paons faisaient la roue. Ils en ont profité. Les Berlinoises, réputés si disciplinés, ont fait de même. Mais cet épisode, comme celui de nombreux Parisiens prenant lundi le train ou l'avion pour s'en aller, a réveillé ce sentiment jamais assoupi, cette haine de la province pour Paris et de Paris pour la province. Pourquoi «Détestons-nous les uns les autres» sert-il parfois de devise aux Français? Mystère. On comprendra peut-être mieux en relisant *La Guerre des Gaules*, de Jules César. «Lisez!» a dit Emmanuel Macron... Certains relisent *La peste*, d'Albert Camus; d'autres *Mort à Venise*, de Thomas Mann; d'autres encore *L'étrange défaite*, de Marc Bloch. Il y a quelques mois, la mode était à 1984, de George Orwell. On a hâte

de pouvoir relire des choses douces, comme *Le piéton de Paris*, de Léon-Paul Fargue.

«NOUS SOMMES EN GUERRE»

«*Nous sommes en guerre*», a martelé à six reprises le président de la République. Ce n'est pas la guerre contre un ennemi armé, comme celles qu'ont connues nos parents et grands-parents. Pas la guerre contre les terroristes, qui incitait au contraire à sortir pour narguer Daech depuis les terrasses de café en criant «Même pas peur!» C'est la guerre contre un virus qui peut nous infecter sans qu'on le sache, sans ressentir de symptômes, ce qui veut dire qu'on ne saura jamais combien de personnes en auront réellement été infectées. On fait difficilement plus sournois, ni plus dangereux.

Alors, oui, évidemment, il fallait décider de demander aux Français de rester chez eux. Fallait-il le faire dès jeudi, lors de la première intervention télévisée d'Emmanuel Macron? Laissons ce genre de polémique à ceux qui croient savoir et qui refont le monde depuis leur canapé, après coup, en n'ayant eu aucune responsabilité à prendre. Il y a une forme d'indécence à donner des leçons, d'autant que les médecins eux-mêmes n'étaient pas tous sur la même longueur d'ondes. Laissons le débat politicien au vestiaire avec un flacon de gel hydro alcoolique. Il sera toujours temps de le reprendre.

L'essentiel, c'est que la pandémie soit stoppée et l'on voit bien, chez nos voisins italiens et espagnols, que le confinement commence à produire des effets.

LE PAVÉ DANS LA MARE D'AGNÈS BUZYN

Fallait-il ou pas reporter l'ensemble des élections municipales? Là encore, c'est facile de répondre «oui» après la bataille. Je n'ose imaginer sérieusement qu'Emmanuel Macron ait cédé aux injonctions de Gérard Larcher, président du Sénat. Mais il n'est pas faux de penser qu'il recherchait un consensus politique qu'il n'a pas trouvé. Quant aux donneurs de leçons du samedi, qui ont demandé le report du 1^{er} tour juste avant minuit, ils auraient mieux fait de se taire et d'aller se coucher. Ou de parler plus tôt.

Reste le pavé dans la mare lancé le 17 mars par Agnès Buzyn, ancienne ministre de la Santé et candidate malheureuse à la mairie



Votez !

Illustrations d'après photos DR

de Paris. Elle affirme dans *Le Monde* avoir alerté dès janvier le gouvernement et le président de la gravité de la situation, en prévenant que les élections ne pourraient avoir lieu. Vrai, pas vrai? Effet de l'aigreur, de la violence de l'échec, des rancœurs accumulées? On s'interroge. Elle savait, mais elle disait le contraire. Elle pensait qu'il n'y aurait pas des élections, mais elle s'est précipitée pour y concourir en abandonnant son ministère en rase campagne. La lumière devra être faite sur ce que des oppositions qualifient déjà de «scandale d'État».

De ce premier tour qui entre dans l'Histoire autrement que par ses résultats, on peut tirer la conclusion de l'urne à-moitié vide et de l'urne à moitié pleine. Bien sûr, il y a eu 55,3% d'abstention et c'est un record. Mais cela veut dire aussi que 44,7% des électeurs se sont déplacés malgré le coronavirus et les peurs légitimes qui l'accompagnent. Le sondage réalisé par l'Ifop, appelé «jour du vote», donne pourtant une indication plus inquiétante: ce sont les plus âgés (et donc les plus fragiles question santé) qui ont voté le plus [50% de votants chez les plus de 65 ans] et les plus jeunes qui ont le plus boudé [30% chez les 18-24 ans]. Sans faire de leçon de morale, on a envie de dire aux plus jeunes: méfiez-vous, l'exercice du droit de vote pourrait bien tomber un jour en désuétude sans même que vous vous en aperceviez.

Dans l'attente d'un second tour reporté, sans doute à fin juin, une confirmation: presque partout, la prime au sortant a été forte. Elle l'a par exemple été avec la réélection, au 1^{er} tour, de Gérald Darmanin à Tourcoing, Franck Riester à Coulommiers, Hubert Falco à Toulon, Christophe Béchu à Angers, Laurent Marcangeli à Ajaccio et neuf des onze maires du Rassemblement national, dont Steeve Briois à Hénil-Beaumont et David Rachline à Fréjus.

La prime au sortant devrait au second tour jouer pour Anne Hidalgo à Paris, Christian Estrosi à Nice, Martine Aubry à Lille, Johanna Rolland à Nantes, François Rebsamen à Dijon, Éric Piolle à Grenoble. Ce sera plus difficile pour Nicolas Florian à Bordeaux, Philippe Saurel à Montpellier, Jean-Luc Moudenc à Toulouse, Pierre Savelli à Bastia et Edouard Philippe au Havre, dont la défaite aurait évidemment des conséquences politiques. La percée écologiste a déjà condamné Gérard Collomb et les siens à Lyon. A Marseille, il faudrait étaler du marc de café sur la Canebière pour faire un pronostic: Martine

Vassal, «intronisée» par le sortant Jean-Claude Gaudin, est arrivée en tête mais sous la menace d'une gauche soudain réveillée et sous la surveillance du Rassemblement national. Là, il y aura une sacrée bagarre.

LES PERFORMANCES DES CORSES D'ILE-DE-FRANCE ET DE L'OISE

Il y a d'abord, dans les Hauts-de-Seine, les habitués du 1^{er} tour: André Santini (élu sans discontinuer depuis 1980) triomphe à Issy-les-Moulineaux avec 60,26% des voix malgré la présence de trois listes concurrentes. Joëlle Ceccaldi-Raynaud rempile à Puteaux (65,03%) comme Jeanne Bécart, originaire de Pianottoli-Caldarello, à Garches [59,37%]. Philippe Juvin, que l'on entend beaucoup dans les médias se livrer à une excellente pédagogie de la crise sanitaire, est réélu à La Garenne-Colombes avec 75,98% des suffrages.

Dans les Yvelines, Jean-Noël Amadéi, premier adjoint sortant et quatrième sur la liste de Laurence Bernard, est réélu avec 74,98% des voix. À Compiègne (Oise), la liste de Daniel Leca (31,56%) est devancée par celle de Philippe Marini mais obtient sept élus et Daniel Leca siègera également au conseil communautaire.

A Paris, la bataille est déjà terminée pour Dominique Tiberi, fils de l'ancien maire de la capitale Jean Tiberi, qui manque son pari dans le 5^e arrondissement avec seulement 2,01% des voix. Terminé aussi pour le jeune Pierre Liscia, seulement 3,47% dans le 18^e.

D'autres attendront le second tour pour être probablement élus, comme Claude Goasguen, 3^e dans le 16^e arrondissement sur la liste de Francis Szpiner (soutenue par Rachida Dati), qui atteint les 47,8%. Dans le 14^e arrondissement, Jean-François Alexandre et Serge Milano, respectivement 4^e et dernier de la liste de Marie-Claude Carrère-Gée (Rachida Dati), terminent à la seconde place avec 20,44%. La ministre Marlène Schiappa, deuxième sur la liste d'Eric Azière (pour Agnès Buzyn) n'est que troisième avec 15,67%. Elle avait un jour confié qu'elle pourrait envisager de se présenter aux élections en Corse... ■

La sélection de la rédaction

Quand le mauvais temps sanitaire entraîne fermetures de lieux de culture et vie plus sédentaire, il est bon de découvrir ou de redécouvrir livres, films et séries...

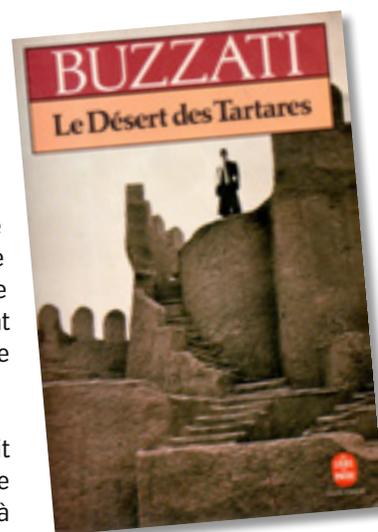
LIRE OU RELIRE

Le désert des Tartares

Publié pour la première fois en 1940, ce roman de Dino Buzzati relate l'expérience frustrante de Giovanni Drogo, jeune lieutenant du « Royaume », fraîchement sorti d'une école d'officiers et qui se retrouve affecté à la garnison du fort Bastiani. Construit des décennies auparavant dans le but de faire face à une invasion de Tartares qui viendraient du désert, le fort est une vieille bâtisse, éloignée de la civilisation, perdue au milieu des montagnes frontalières avec les « Royaumes du nord ». Le jeune homme rêve de se couvrir de gloire et de vivre de grandes batailles et campagnes militaires. À mesure qu'il se rapproche du fort, ses rêves laissent place à la déception. Puis, au fil de sa vie de caserne, le jeune officier découvre l'ennui, la médiocrité du quotidien, imposée par la routine et un règlement aberrant. L'histoire est celle d'une attente qui mène inévitablement à la destruction des rêves de gloire de Drogo. Tout comme ces prédécesseurs il attend un événement qui ne survient pas et sacrifie.

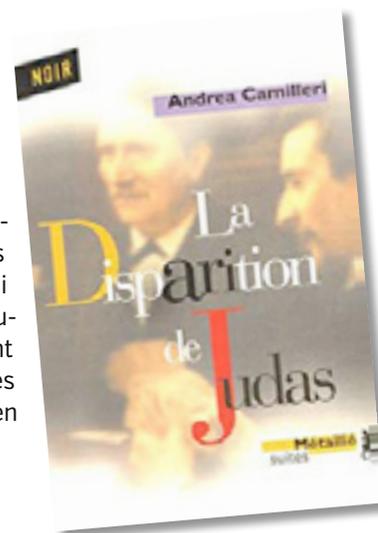
Le livre a eu droit en 1976 à une adaptation cinématographique réalisée par Valerio Zurlini.

Le roman est une œuvre qui colle assez bien avec le contexte actuel de confinement et d'ennui. Il se lit assez vite et on ne ressort pas indemne de cette lecture. Le style d'écriture de Buzzati fait en sorte que le lecteur vive absolument tout comme le jeune officier. On ressent l'atmosphère du fort, on en vient à l'accepter, à le craindre le haïr et ne plus vouloir le quitter. Tout au long du roman le lecteur se remet en question et est amené à réfléchir sur le temps qui passe.



La disparition de Judas

Vigàta, Pâques 1890. Bien avant que le commissaire Montalbano n'y mène ses enquêtes, un mystère secoue la petite ville: Judas a disparu. Ou plutôt Patò, comptable sans histoire qui tient brillamment le rôle de l'apôtre traître à Jésus dans la représentation annuelle de la Passion. Si chacun a son idée une fois le choc passé, policiers et carabinieri font leur métier. Pour nous faire vivre l'enquête, Andrea Camilleri a laissé de côté la narration classique. Il présente une suite de rapports de police, de coupures de presse, de lettres, de témoignages, autant d'écrits et de niveaux de langage, voire de langues, qui plongent le lecteur dans chaque méandre des recherches. Une manière idéale de découvrir que l'humour sicilien réside plus dans une forme de macagna que dans la pantalonnade que beaucoup pensent à tort représenter la rigolade à l'italienne. On ne saurait trop conseiller aux italophones et corsophones de dénicher le livre en italien, dont le titre originel, *La scomparsa di Patò*, est aussi celui du film, sorti en 2012, que Rocco Mortelliti a tiré de l'œuvre.



JOUER

Crusader Kings II

Sorti en 2012, ce jeu n'a rien d'une nouveauté, mais c'est ce qui fait en partie son charme: sa longévité a permis l'émergence d'une gorsse communauté de fans, et l'élaboration des milliers de «mods», ces modifications qui altèrent, améliorent ou bouleversent votre expérience de jeu. Si certains préfèrent le réalisme historique et d'autres l'immersion dans le monde de Game of Thrones, le principe de base est d'une simplicité biblique: vous incarnez un seigneur féodal dont le but est de créer une dynastie qui devra subsister et mieux, prospérer au fil des siècles. Décisions politiques, technologiques, religieuses ou commerciales; diplomatie; mariages intéressés; guerre, voire appartenance à des ordres religieux ou des sociétés secrètes; trahison, espionnage: tout est possible. À vous de mettre à profit le confinement pour décider si vous préférez jouer un tyran sanguinaire ou un seigneur soucieux du bien-être de ses sujets. Et de voir s'il est possible de transformer la Cinarca en empire méditerranéen...

Paradox Interactive. Disponible sur Steam



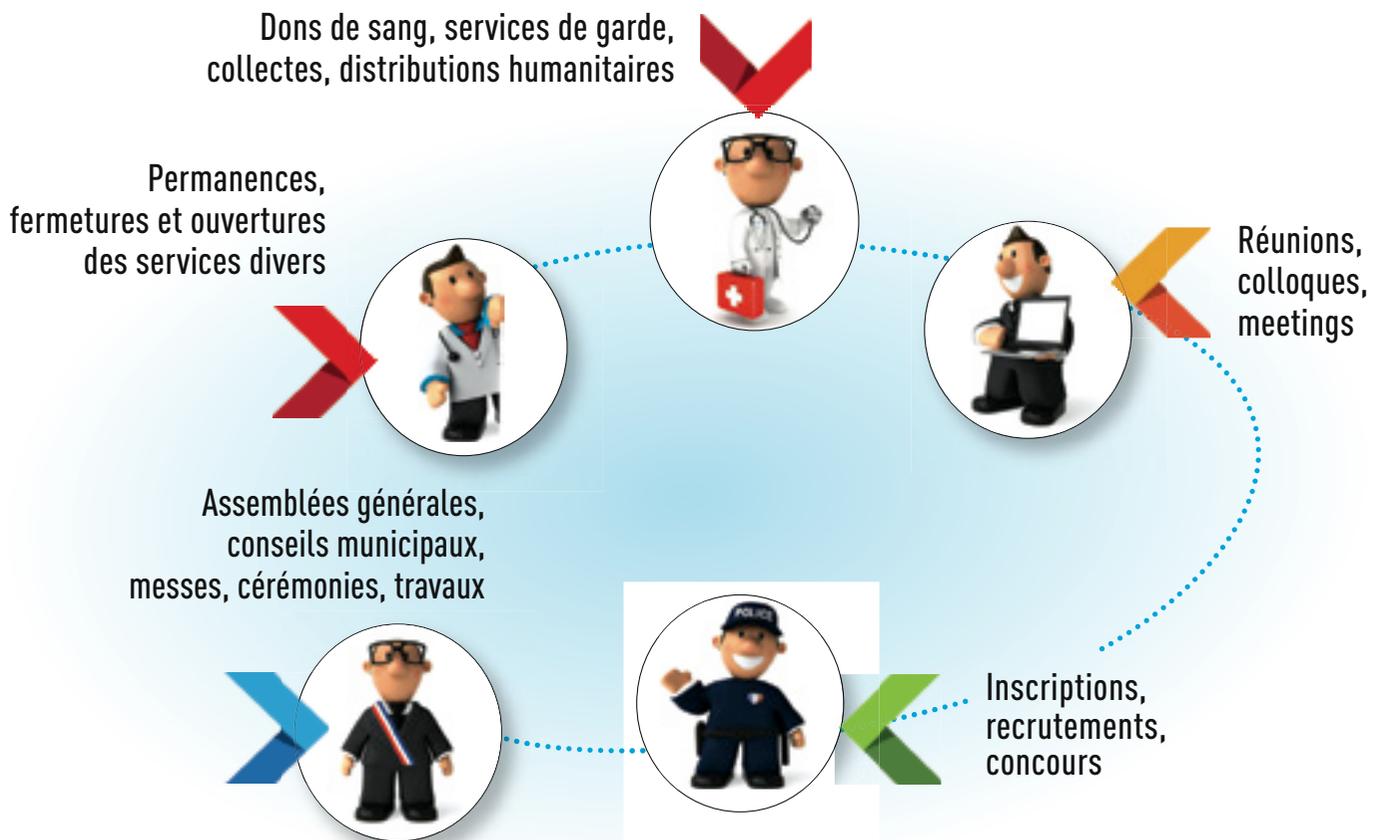
POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES **RENDEZ-VOUS**
DE VOS ASSOCIATIONS
ET COMMUNES



**SERVICE
GRATUIT**

www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



**POUR COMMUNIQUER
DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE**

JE ME RENDS SUR

www.icn.corsica/publier-une-info

